Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20230607-23_20-DE

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ

NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS c'est tout naturel !

N° 23.20
Création poste agent de maîtrise principal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
Le bureau dûment convoqué le 25 MAI
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 07 juin 2023
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6 Présents : 5

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur CASTAING Patrick

EXCUSE :

Monsieur VILLARD Claude

Il est exposé :

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20230607-23_20-DE

Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la procédure de recrutement mise en œuvre pour pourvoir le poste vacant de chef d'équipes en collecte porte à porte
Considérant les candidatures reçues et la décision de recrutement sur un grade d'agent de maîtrise principal

Il est proposé

- La création d'un poste d'agent de maîtrise principal

Tableau des effectifs mis à jour

	Nombre total de postes
Dir. Ets pub. 20 à 40	1
Attaché HCL	1
Attaché principal	1
Rédacteur Territorial	2
Rédacteur ppal 2Cl	1
Rédacteur ppal 1ere Cl	1
Adjt administratif	4
Adjt administratif Ppal 2Cl	3
Adjt administratif Ppal 1Cl	4
Ingénieur	1
Ingénieur Ppal	3
Technicien	1
Technicien Ppal 1Cl	3
Agent de maitrise	4
Agent de maitrise Ppal	**6**
Adjoint technique TC	**62**
Adjoint technique TNC 50%	1
Adjoint technique Ppal 2Cl	39
Adjoint technique Ppal 1Cl	43
Grade non statutaire	4
Total général	**185**

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20230607-23_20-DE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées
HEYRIEUX, le 07 juin 2023

Michel FAYET,
Président

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ HEYRIEUX